

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JURY D'APPEL REGIONAL

Jeudi 4 janvier 2024 à 16h30 en visioconférence



Ligue du Grand Est
de Tennis de Table

Objet : *Appel du club de MAIZIERES LES METZ TT suite à une décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlements du 04 décembre dernier, notifiant le refus de la mutation exceptionnelle du joueur Romain TOMAZ, actuellement licenciée au club de TERVILLE TT.*

Présents : Philippe BORDES, Président du Jury d'Appel
Nicole BERNARD, Michel GROSS, Philippe BOLMONT, Dominique THIRION, membres du Jury d'Appel Régional
Christophe PORTE, Président du club de MAIZIERES LES METZ TT
Fabrice RUPPEL, entraîneur salarié du club de MAIZIERES LES METZ TT
Romain TOMAZ, joueur concerné

Excusés : Corinne STOFFEL, membre du Jury d'Appel

Les parties concernées ont été avisées pour assister ou se faire représenter à la présente réunion conformément à l'article 39-6 du règlement intérieur de la LGETT.

Le Jury d'Appel considérant :

- Les motivations développées par le joueur ;
- les explications apportées et éclaircissant les difficultés nouvelles de déplacements jusqu'à Terville ;
- les autres éléments nouveaux apportés par le club de MAIZIERES LES METZ TT sur la situation du joueur après la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlement ;

Après avoir entendu les personnes présentes et par ces motifs, le Jury d'Appel décide :

- de modifier la décision de la Commission Régionale des Statuts et Règlement, et d'accorder la mutation exceptionnelle du joueur à la date du 4 janvier 2024, en l'assortissant de la condition particulière suivante :
 - Romain TOMAZ ne pourra pas évoluer en championnat par équipes au cours de la 2^{ème} phase de la saison 2023/2024.

Philippe BOLMONT
Membre du Jury d'Appel

Philippe BORDES
Président du Jury d'Appel